

Conseil Municipal du 14 mai 2008

L'an deux mil huit et le quatorze mai, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix huit heures trente. Date de convocation le sept mai deux mil huit.

Étaient présents : MM Robert BALDÈS, maire, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Sandrine NUEL, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS, conseillers.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU,

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 4 avril 2008

ORDRE DU JOUR

1 - Acquisition d'un tracteur, d'une débroussailleuse et d'un chargeur (Robert BALDÈS, Jean-Christophe MARMEY)

Monsieur le Maire présente aux conseillers les conclusions de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 mai 2008 à 17 h00. Patrice LOTTIER, agent du service technique a été invité à cette réunion puisqu'il est le principal utilisateur du tracteur. Quatre marques ont fait des propositions, MASSEY FERGUSON – CLASS – NEW HOLLAND – Mc CORMICK. Toutes les offres ont été examinées avec reprise de la débroussailleuse (7 ans). NEW HOLLAND est beaucoup trop cher avec 60 996,00 € TTC. Mc CORMICK n'offre pas de garantie de la marque à long terme compte tenu qu'une telle acquisition est prévue pour environ une vingtaine d'année. Le tracteur actuel vient d'avoir 23 ans. Si MASSEY FERGUSON proposait un tracteur acceptable, sa débroussailleuse de chez LAGARDE ne correspondait pas techniquement aux attentes contrairement à sa concurrente. Au final c'est donc le tracteur CLASS, 4 roues motrices, plus puissant, qui a été choisi avec une épareuse/débroussailleuse à bras déporté de marque ROUSSEAU, et un chargeur à benne terre + fourche de marque FAUCHEUX, pour un montant de 52 810€ TTC. Livraison prévue fin septembre 2008. L'Agent CLASS qui assurera l'entretien sera le garage ARNAUDIN de SAINT SEURIN DE BOURG. Un autre Agent est basé à SAINT URBAIN en cas de besoin.

Jean-christophe MARMEY précise que les 2 tracteurs proposés sont à peu près équivalents, le MASSEY FERGUSON est moins puissant. Ce qui a influencé la décision est l'adaptation de l'épareuse ROUSSEAU possible sur le CLASS. Sinon il n'y avait pas d'éléments décisifs qui permettaient de dire qu'une proposition était mieux que l'autre.

Rosiane COUDOUIN demande s'il n'est pas possible d'obtenir des aides pour cette acquisition, car elle a lu dans une documentation que le FDAEC peut être attribué pour l'acquisition de matériel.

Raymond RODRIGUEZ explique que le FDAEC (Fond Départemental d'Aide aux Communes du Conseil Général), après entente entre les communes du canton de Bourg, est attribué tous les 3 ans à un certain nombre d'entre elles. Gauriac l'a perçu en 2007.

Robert BALDÈS précise que ce fond à l'origine essentiellement était destiné seulement à l'entretien des voiries. Aujourd'hui la répartition est élargie. Toutefois il ne faut pas perdre de

vue que les frais de voirie sont très importants et indispensables. Après plusieurs recherches il n'y a pas de subvention possible pour l'achat d'un tracteur par une commune.

Jean-Christophe MARMEY avait proposé dans l'hypothèse de gagner en pénibilité de travail pour l'agent de la commune une mono commande pour l'épareuse. **Patrice LOTTIER** dans la mesure du possible souhaiterait plutôt avoir un motoculteur. Ce qui semble possible puisque le montant de l'option mono commande correspond au prix d'un motoculteur.

Christian SCHMAUCH demande combien il y a d'utilisateurs au sein de la commune ?

Une personne répond **Robert BALDÈS** puisque seul un des deux agents du service technique a le permis poids lourd pour emprunter les routes comme le prévoit maintenant la loi. Les autres qui n'ont pas ce permis doivent l'utiliser le moins possible sur la route.

Vente de l'ancien tracteur

Robert BALDÈS informe le conseil municipal qu'une seule offre a été proposée après l'annonce faite dans le journal de la commune pour la vente de l'ancien tracteur.

Par conséquent le conseil municipal donne son accord pour la cession de ce véhicule à l'entreprise DECOTURF pour un montant de 5 500 euros. L'acquéreur en prendra possession lors de la réception du nouveau matériel à ce prix sous réserve qu'il soit dans le même état qu'aujourd'hui. **Monsieur Christian SCHMAUCH** de DECOTURF ne prend pas part au vote, dont le résultat est 14 pour.

2 - Acquisition d'un photocopieur (Robert BALDÈS)

Il n'est plus possible d'avoir un contrat de maintenance sur le copieur de l'école qui est l'ancien matériel du secrétariat de la Mairie. Il a été envisagé dans ce cas de changer le copieur de la mairie afin de transférer l'actuel à l'école comme il y a 4 ans.

Après avoir lancé un appel d'offres **Monsieur le Maire** présente aux conseillers les résultats de cette consultation. Il précise que le service après vente du fournisseur actuel est très satisfaisant ce qui est un élément important dans le choix d'aujourd'hui. Il précise également que la rapidité d'impression (45 pages/minute) permet de gagner 2h30 à chaque réalisation du journal de la commune, mais l'appareil est plus coûteux.

Quelles sont les caractéristiques du copieur actuel demande **Valérie PIRRONE** et pourquoi ne pas prendre du matériel en location ?

Le copieur actuel a une cadence de 25 pages minute précise **Monsieur le Maire**. La commune récupère la TVA sur l'achat d'un matériel ce qui n'est pas possible sur de la location. Le contrat de location est de 5 ans avec changement du matériel au bout de 3 ans. Par contre il est réalisé une économie approximativement équivalente au montant de la TVA en achetant du matériel avec remplacement tous les 4 ans.

Jean-Marie ARRIVÉ propose de se renseigner sur le prix de revient du journal de la commune par un imprimeur.

Raymond RODRIGUEZ avait fait faire une étude par une entreprise d'insertion qui avait proposé ses services. Le coût pour 500 exemplaires était très élevé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient la proposition de TOSHIBA pour un e-STUDIO 281c, 28 pages minute, disque dur de 80 GO, 256 Mo de mémoire, carte fax, connexion réseau et scanner à 4 550 € HT et charge **Monsieur le Maire** des démarches nécessaires à cette opération

vote 15 pour.

3 - Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire (Rosiane COUDOUIN)

Rosiane COUDOUIN n'a pas tous les éléments nécessaires au choix d'un lave vaisselle aujourd'hui. Elle doit contacter METRO pour réactualiser le devis en sa possession. Le représentant de DURTEL l'a contacté cet après-midi et souhaite la rencontrer.

Josiane BROSSARD demande si METRO livre puis installe le matériel et quel est le sérieux du service après-vente.

Rosiane COUDOUIN et d'autres conseillers attestent du sérieux de METRO.

4 - Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et distribution du gaz (Christian SCHMAUCH)

Christian SCHMAUCH expose qu'en vertu des dispositions du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz, il est nécessaire de délibérer sur la revalorisation de cette redevance.

La longueur des canalisations gaz communiquée au 31 décembre 2007 est de 5,6 mètres

Le montant de la redevance est donc de 100,20 €.

Vote 15 pour

5 - Délégation de signature sous-seing privé (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il y a un acquéreur pour le terrain du Ruisseau du Grenet au prix convenu en conseil de 25 000€. Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Mademoiselle Christiane SOU pour la signature de la promesse de vente et de l'acte définitif chez le notaire pour cette affaire.

Vote 15 pour

6 - Divers

✓ Rosiane COUDOUIN

- Souhaite avoir l'avis des conseillers sur le service minimum en cas de grève du personnel enseignant et des ATSEM.

- Fait part aux conseillers d'un entretien avec la Directrice Intérimaire de l'École de Gauriac sur le projet d'installations de petites structures dans la cour.

Sur le service minimum après un tour de table **Robert BALDÈS** rappelle que la solution proposée par l'État est un transfert de charge pour les collectivités qui devront prendre à leur compte la rémunération du personnel recruté. Le personnel enseignant est à la charge de l'Éducation Nationale. La contrepartie versée par l'État ne couvrira pas les frais supportés par la commune.

Josiane BROSSARD pense qu'une grève ne sert plus à rien si elle ne dérange pas.

✓ **Michel LECRENAIS** fait part aux conseillers de la qualification de l'équipe féminine cadette de l'USG pour la demi-finale du championnat de Gironde Promotion Excellence. Félicitations du conseil municipal.

✓ **Jean-Marie ARRIVE** présente le compte rendu de la réunion du SMICVAL ayant pour objet notamment l'élection du Président. Il n'y avait qu'un seul candidat Alain MAROIS qui a obtenu 217 voix.

25 membres du bureau ont été élus.

Les principaux projets sont l'enjeu environnemental et le maintien de l'effort d'investissement pour le compactage.

Rosiane COUDOUIN s'inquiète d'une augmentation de la taxe des ordures ménagères. Inquiétude partagée par Jean-Marie ARRIVE.

Un cédérom du SMICVAL est remis à Monsieur le Maire

✓ **Christiane SOU** souhaite faire savoir que le PACT de la Gironde est un organisme qui peut aider les habitants à trouver des financements pour l'amélioration de l'habitat et notamment dans le cas de détermitage. Elle fera un article pour le prochain journal de la commune.

✓ **Valérie PIRRONE** demande si les filets de basket sont toujours en place. Réponse oui. Elle confirme les tarifs pour l'acquisition d'un téléphone portable pour l'agent des services techniques. Elle communiquera ultérieurement l'étude sur les lignes téléphoniques de la Mairie.

✓ **Sandrine NUEL** organise une réunion de la commission culture le 23 mai prochain à 18h30 à la Mairie.

✓ **Alain DUPOUY** rappelle que le départ pour la visite du Mugron prévue pour le 17 mai est à 9h00 à la Mairie. Il faut prévoir 2h00 à 2h30 de randonnée.

✓ **Jean-Marie ARRIVE** sera présent à la remise des prix des Villes et Villages fleuris le 24 mai à Bazas. Il signale que les géraniums et bananiers plantés devant les bâtiments communaux ont été volés. Le conseil déplore ces gestes qui portent préjudice à l'action de fleurissement de la commune.

✓ **Rosiane COUDOUIN** rappelle que l'atelier pédagogique parents enfants débutera le 16 mai à la bibliothèque elle y sera présente. **Robert BALDÈS** fera le nécessaire pour que la porte de séparation acoustique avec la classe de CP soit posée avant vendredi.

✓ **Robert BALDÈS** informe les conseillers que la garantie décennale dans l'affaire du Gymnase n'est pas applicable, l'entreprise n'avait pas cette option pour l'activité de couverture tôle acier

Jean-Louis GUIRAUD prévoit de faire un contrôle de la toiture dans l'état actuel. Il faudra informer les utilisateurs que le gymnase ne sera pas accessible pendant au moins 15 jours.

✓ **Robert BALDÈS** fait part de la réponse à un courrier transmis au Conseil Général pour l'entretien du parking de Roque de Thau. Le centre routier départemental de la Haute Gironde vient de répondre qu'il ne trouve pas de convention passée avec la commune dont l'entretien serait à la charge de cette dernière. Après discussion avec un responsable le parking vient d'être nettoyé après une année de délaissement. Ce sujet sera abordé prochainement au Conseil Général pour trouver une solution pérenne.

Il présente un courrier de la commune de TAURIAC sollicitant une subvention pour la manifestation « TAURIAC'OUSTIK » du 24 mai. La commune n'a pas les moyens de financer des manifestations extérieures.

Le Syndicat d'Initiative du canton de BOURG convoque son Assemblée Générale pour le 30 mai 2008 à 18 heures, salle de la Jurade. Deux postes d'administrateurs sont à pourvoir.

✓ **Christiane SOU** demande quand sera versé la subvention exceptionnelle à l'association Culture et Loisirs suite au déficit du spectacle qu'elle a organisé « La Contrebasse ». Comme convenu, dès que l'association aura remis le courrier faisant part du montant du déficit répond **Robert BALDÈS**.

Séance levée à 21h05